

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DÉLIBÉRATION PORTANT SUR
L'ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE MARCHÉ
NEGOCIE DE PRESTATIONS DE MAINTENANCE ET D'ACQUISITION
DE LICENCES
DU PROGICIEL E-DEAL
Séance de l'Assemblée Générale du 18 mars 2019**

PRÉSENTS

Madame VAIARELLI Hélène, Inspectrice des Finances publiques à la division SPL et Expertise économique et financière, représentant Monsieur Gilles GAUTHIER, **Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes.**

Mesdames HOUVET Audrey et BIGA Sabrina, chargées de mission tutelle consulaire, représentant Monsieur Francis GARNIER de la **DIRECCTE**

Madame, Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre, Président, NICOLETTI Pascal, 1^{er} Vice-Président, CHEVILLON Michel, Vice-Président, LACHKAR Laurent, Vice-Président, GRECH Stéphane, Trésorier adjoint, LECHACZYNSKI Anne, Secrétaire, PAUL Fabien, Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs, BATEL Claude, , CARLADOUS Laure, CHALEIL Laurence, CHAUMIER Eric, DESJARDINS Philippe, GASTAUD-DAVID Fabienne, GAUTIER Philippe, GINO Bertrand, IPPOLITO Philippe, IVALDI Dominique, KLEYNHOFF Bernard, KOTLER Jacques, LABAT André, LIZZANI Elisabeth, MANE Jean, MESSINA Cédric, MOULARD Patrick, NIDDAM Ilan, PEGLION Jean-Philippe, REBUFFEL Claudine, RENAUDI Philippe, SOURAUD Emmanuel, TBOUL Thierry, VALENTIN Bruno, **Membres Elus.**

31 Membres présents, le quorum est atteint l'Assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur PERUGINI Francis, , **Président Honoraire**

Messieurs BRINCAT Bernard, Trésorier **Honoraire**

Madame, Messieurs, ALFANDARI Bernard, AUBERTIN Eric, CASALS Jean, FERRALIS Gérard, GODIER Stéphanie, MAAREK Paul, MANAGO Michel, MASSE Philippe, MATHEZ Pierre, MATOUT Jean-Louis, ROUGET Sylvain, TOURNAIRE Luc, WATTEBLED Jean-Henry, **Membres Associés.**

Mesdames, Messieurs, BONA Alexandre, DAUFES Eric, DELAUNAY Bernard, HATTEMBERG Pasquale, HOELLARD Michèle, LELAURAIN Dominique, MEINARDI Alain, PILIERE Jean-Yves, ROSSI Jean-Pierre, ROULLE Sylvie, SAINT LAURENS Patrick, SCARFONE Raymond, SOYER Jean-Marie, VERA-FINOCCHI Paule, **Conseillers Techniques.**



EXCUSÉS

Madame Françoise TAHERI, Secrétaire générale de la Préfecture représentant M. Pierre-François LECLERC **Préfet des Alpes-Maritimes**.

Madame, Messieurs SFECCI Daniel, Vice-Président, CHAIX Bernard, Vice-Président, BRUT Karine, Trésorier, **Membres du Bureau**.

Mesdames et Messieurs, BOVIS Jessica, BREMOND Lydie, , CALVIERA Stéphanie, CASTELLANI Maryse, CERAGIOLI Geneviève, CIPPOLINI Denis, COSTAMAGNA Anne, COURTADE Anny, DI NATALE Paul-Marie, ESTIN Max, FOURQUIN Frédéric, GABAS Valérie, GAMON Christophe, , GENETELLI Patrick, GUITTARD Cynthia, LONDEIX Laurent, MOURET Bernard, PICHARD MAUREL Corinne, PICOLET Lionel, ROUX Robert, SALUSSOLIA Brigitte, SCARAMOZZINO Christine, **Membres Elus**.

Messieurs ESTEVE Dominique, **Président Honoraire**

Messieurs, ARIN Jan, BONNIN Olivier, DEGIOVANNI Eddie, LAVANDET Frédéric, PASCAL Ernest, **Membres Associés**.

Messieurs, ALLARD Frédéric, COLLET Didier, FLAMAND Pascal, GEORGELIN Bruno, MANSI Mattéo, MATAS Jean-Michel, , PEREZ Dario, ROSIER Roch-Charles, **Conseillers Techniques**.

Madame, Messieurs MALLEZ Marie-Laure, Monsieur MAURER Yves, GUTTADORO Jean-François, **Commissaires aux Comptes**.



ABSENTS

Monsieur, VOISIN Thierry, **Membre Elu.**

Monsieur STELLARDO Gilbert, **Président Honoraire**

Monsieur FOUQUES Jean-Pierre, Trésorier **Honoraire**

Messieurs, ASTOLFI Olivier, BIANCHERI André, CLARET Christophe, EBEL Jean-Marie, LEPAGE Henri-Philippe, MASSE Philippe, MOLINES Gérard, NASSIF Anis, TOURNAIRE Luc, **Membres Associés.**

Mesdames, Messieurs, ALEMANNI Marc, , CAPELLI Jean-Michel, CASTEL Serge, COLOMBAN René, GAILLARD André, GUILLOT Michel, LEULIER Frédéric, LLORCA Alain, LOMBARD Armand, MARTINON Martine, MEINARDI Alain, MESSINA Mathieu, NOLIER Patrick, PARSEKIAN-NAVARRO Alexie, PASCAL Denis, PERRY Antoine, PUY Michel, RIERA Julien, ROUSSEL Christian, SOYER Jean-Marie, THILLAUD Dominique, TRIC Emmanuel, VOLPI Robert, **Conseillers Techniques.**

Madame MALLEZ Marie-Laure, Monsieur MAURER Yves, **Commissaires aux Comptes.**



La CCI Marseille Provence, la CCI Nice Côte d'Azur, la CCI du Var, la CCI du Pays d'Arles, la CCI des Alpes de Haute Provence, la CCI des Hautes Alpes et la CCI de Vaucluse exploitent l'applicatif de Gestion de la Relation Client E-Deal.

Un marché groupé régional réunissant les CCI précitées a permis, en 2018, d'attribuer à un prestataire unique les prestations de migration et tierce maintenance applicative du progiciel E-DEAL, permettant l'élaboration d'un modèle commun duplicable à l'ensemble des CCI de la région SUD, pour une durée de 2 ans, reconductible expressément 2 fois pour une période d'un an.

Le présent marché groupé régional - dont la coordination est assurée par la CCI Marseille Provence - a pour objet la maintenance des licences actuelles et futures, et l'acquisition éventuelle de nouvelles licences dans le respect du périmètre actuel d'utilisation de l'outil CRM (modules et fonctionnalités utilisées).

CONSIDERANT :

la participation au groupement comme une opportunité au regard des objectifs de cohérence des coûts de licences appliqués à l'ensemble des CCIT de la région SUD et après avoir entendu l'exposé qui précède,

- ⇒ Que Les établissements et organismes intéressés sont à ce jour les suivants :
- ⇒ La Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine Marseille-Provence,
- ⇒ La Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine Nice Côte d'Azur,
- ⇒ La Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine du Var,
- ⇒ La Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Pays d'Arles,
- ⇒ La Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Vaucluse,
- ⇒ La Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale des Alpes de Haute-Provence,
- ⇒ La Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale des Hautes-Alpes.
- ⇒ Que les principales caractéristiques prévues par la convention de Groupement sont les suivantes :
 - La Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence sera le mandataire du groupement,
 - La société E-DEAL SAS étant propriétaire exclusif des droits de licences sur le progiciel E-Deal, la consultation prendra la forme d'un marché négocié, passé sans publicité et sans mise en concurrence préalables conformément aux dispositions de l'article 30 alinéa I.3°.c) du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
 - Le marché négocié sera passé sous la forme d'un accord-cadre établissant les règles relatives aux bons de commande à émettre sur la base de prix unitaires, sans minimum ni maximum annuel de commandes, conformément aux dispositions de l'article 4 de



l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et des articles 78 et 80 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

- Le marché négocié sera passé pour une durée initiale de 2 ans (2019-2020), reconductible 2 fois pour une période d'1 an par décision expresse du pouvoir adjudicateur, soit une durée totale de 4 ans en cas de 2 reconductions successives,
- Le marché régional permettra à chacun de ses membres d'assurer la continuité de son marché actuel dans le respect de sa propre échéance.

DÉCIDE :

- D'approuver le projet de d'adhésion de la CCI NICE COTE D'AZUR au groupement de commandes selon les termes exposés ci-dessus ;
- De donner tous pouvoirs à son président, ou à toute personne qu'il se substituerait, pour accomplir les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et signer ladite convention d'adhésion de groupement de commandes.
- D'autoriser le Bureau à désigner le (ou les) collaborateur(s) de la CCINCA pour représenter celle-ci en qualité de membre du Groupement dans le Comité de Coordination chargé de l'établissement du Dossier de Consultation, du suivi des opérations liées à la consultation auprès du coordonnateur

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits : 31

Votants : (quorum : 29, atteint),

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 31

Cette demande est approuvée à l'unanimité.

Nice, le 18 mars 2019

Le Président



Jean-Pierre SAVARINO



